Contexte

Le service sécurité du pouvoir adjudicateur réalise périodiquement un contrôle de l’ensemble des moyens de lutte incendie de ses immeubles collectifs.

Dans ce contexte, il a été mis en évidence que plusieurs portes résistantes au feu présentaient des défauts tels que portes qui frottent, jour important en bas de porte, etc …

Le service sécurité de Toit et moi ne possédant pas les connaissances techniques suffisantes pour apprécier l’état de ces installations, une firme spécialisée a été mandatée afin de contrôler l’ensemble des portes suspectées de ne plus répondre au caractère RF.

Un rapport exhaustif a été réalisé dans lequel sont reprises les prescriptions techniques.

Clauses techniques

Les prescriptions techniques rédigées par l’ISIB sont reprises dans les 8 rapports suivants :

* Rapport ISIB n° 2018-C-002A
* Rapport ISIB n° 2018-C-002B
* Rapport ISIB n° 2018-C-043A
* Rapport ISIB n° 2018-C-043B
* Rapport ISIB n° 2018-C-043C
* Rapport ISIB n° 2018-C-043D
* Rapport ISIB n° 2018-C-043E
* Rapport ISIB n° 2018-C-043F

Certaines notes correctives proposent le remplacement de l’huisserie ou son enrobage suivant un détail technique. L’enrobage ne sera autorisé que si la largeur de passage après enrobage de la porte est supérieure ou égale à 80 cm. Dans le cas contraire, le soumissionnaire procédera au remplacement de l’huisserie.

Bien que les prescriptions techniques soient correctement définies dans les rapports ci-dessus, l’adjudicataire pourra bénéficier de renseignements complémentaires auprès de l’ISIB en tant que placeur certifié.

Au moment du contrôle, certains logements/locaux n’étaient pas accessibles. Dans son offre, l’adjudicataire indiquera donc pour ces postes la somme de zéro euro. Dès attribution du marché, l’adjudicataire devra pour ces portes, établir l’état de la porte sur base d’un agrément technique donnant une description de construction et de pose pour des portes similaires à celles décrites. Une ou plusieurs mesures correctives seront proposées et valorisées sur base des prix soumissions.

L’adjudicataire prévoira dans son offre de prix le repassage de l’ISIB sur 5% des portes réparées. Toit et moi désignera celles à contrôler dans le cadre de la réception provisoire. L’adjudicataire sera tenu d’organiser ces visites avec l’ISIB.